

# LA NATION

## journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 69 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

### Un piège pour les cantons

On nous annonce que d'ici une année, «les cantons» auront une «ambassade» à Berne. En avons-nous besoin? Il est vrai que la Berne fédérale s'est beaucoup éloignée des cantons dont elle est censée être l'émanation. Elle joue en général son propre jeu, comme un Etat unitaire. Il est vrai aussi que le Conseil des Etats ne joue pas le rôle de «chambre des cantons» qu'on lui attribue quelquefois. Les cantons souffrent donc effectivement d'un déficit institutionnel. Est-on sûr pour autant que la voie choisie est la bonne?

A l'origine de cette idée d'ambassade cantonale se trouve la création, en 1992, de la Conférence des gouvernements cantonaux, dans l'optique de l'EEE et d'une participation des cantons à la politique européenne de la Suisse. La Conférence a fait preuve de sa force en 2003, en faisant aboutir le référendum des cantons contre le «paquet fiscal». Sa réussite devant le peuple engendra l'idée d'une représentation permanente des cantons à Berne, sous la forme d'une «Maison des cantons». On vient d'apprendre que cette «Maison» sera opérationnelle dès 2008. Comprenez bien qu'il s'agit d'une maison au sens propre, en dur, en plein Berne, dont la transformation nous coûtera six millions et demi! Son coût de fonctionnement annuel sera de cinq cent mille francs.

Trois menaces, cumulables, planent sur la Maison des cantons. La première est que, vivant en quasi-symbiose avec l'administration fédérale, la nouvelle institution ne se transforme, selon un mécanisme bien connu, en une représentation de l'administration fédérale auprès des cantons, chargée de faire accepter par leurs gouvernements les morceaux les plus durs à avaler.

La deuxième menace est qu'elle ne devienne une sorte de syndicat des cantons, consacrant son énergie à quémander des subventions et des rabais d'impôts, bref, qu'elle se comporte comme si elle ne représentait pas des Etats cantonaux souverains, mais de simples régions sans pouvoir propre, soumises à la Confédération comme les départements français sont soumis à Paris. Sur ce point, le terme de «lobbying des cantons» plusieurs fois utilisé par ses animateurs autorise les pires craintes.

La troisième menace est que, pour être efficace aux yeux de la presse, la Maison des cantons à Berne ne force les choses et présente les cantons sous un jour unifié qui ne correspond pas à la réalité. Dans *L'Hebdo* du 7 juin dernier, M. Michel Guillaume décrit bien le sentiment d'un journaliste: «Pour que les cantons deviennent plus visibles, encore faut-il qu'ils sachent développer une seule et même vision.» Autant dire que les cantons minoritaires devront se plier. Actuellement, la Conférence des cantons ne défend une position que si au moins dix-huit d'entre eux sont d'accord. Cela en fait tout de même huit – dont peut-être le canton Vaud – qu'on peut passer pardessus la jambe! C'est déjà inacceptable, et trop proche du système fédéral officiel. Seule l'unanimité des cantons devrait autoriser la Conférence à agir. Et de toute façon, le système de majorité qualifiée est contraire à la pensée égalitaire dominante. Il est condamné à être remplacé par un système de majorité simple.

L'ancien conseiller d'Etat fribourgeois Urs Schwaller, cité par M. Guillaume, souligne les désavantages du système: «Si les 26 cantons ne comptent plus que pour un dans les

procédures de consultation, alors le fédéralisme pourrait bien s'affaiblir, comme la pluralité de leurs opinions.» C'est le moins qu'on puisse dire.

Il faut rappeler inlassablement, et souligner, et doubler le soulignement, que les cantons sont loin d'avoir tous les mêmes intérêts et les même points de vue. Même en matière de fédéralisme, les positions cantonales ne sont pas forcément toutes identiques. L'unité des cantons concernant le paquet fiscal est un cas exceptionnel. On ne peut pas organiser une représentation permanente en fonction de cas exceptionnels.

Autre inconvénient, le système pourvoit le responsable de la Maison des cantons d'une sorte de compétence implicite de représentation des cantons. En 2003, le conseiller d'Etat tessinois Luigi Pedrazzini affirmait que les ambitions de la Conférence des cantons étaient strictement institutionnelles et que le référendum visait exclusivement à conserver leur autonomie fiscale aux cantons. C'était très bien. Il n'en reste pas moins que les positions officielles «des cantons» dépendent dans une mesure importante des idées personnelles du responsable de la Maison des cantons.

Ainsi le conseiller d'Etat neuchâtois Bernard Soguel, l'actuel «chef du comité de pilotage de la Maison des cantons» prétend aujourd'hui «dynamiser le fédéralisme», sous le motif que, commente M. Guillaume, «l'heure n'est plus à une souveraineté étriquée des cantons». Il affirme le plus sérieusement du monde: «J'avais préparé plusieurs amendements proposant que la Suisse quitte la voie bilatérale aussi rapidement que possible pour se diriger vers l'adhésion à

l'Union européenne. Mais comme nous n'avions plus le temps d'en discuter sérieusement, je les ai retirés.»

C'est génial. Ce Monsieur a des idées (insanes, mais c'est une autre question) et il annonce ouvertement qu'il va s'efforcer de les infestibuler au Comité, de façon à ce qu'elles deviennent la position officielle des cantons. On sait à quel point les assemblées votant sans responsabilités directes sont perméables aux idées à la mode. Pour peu que M. Soguel insiste, la presse pourra publier de grands titres: «Les cantons pour le retrait des voies bilatérales». Nous sommes dans l'ordre de la manipulation, et complètement sortis de la représentation des intérêts de l'ensemble des cantons qui justifiait la Conférence des gouvernements cantonaux.

Le déficit institutionnel dont souffrent les cantons ne sera pas compensé par la création d'un lobby idéologique incertain doublant la Confédération dans ses tâches propres. Le mal est profond. Il résulte des mécanismes mêmes de l'Etat fédératif, qui font qu'on évolue structurellement – comme le montre la constance de cette évolution – vers un accroissement des compétences particulières de la Confédération au détriment de la compétence générale des cantons.

A ce jour, seules nos propositions sur le fédéralisme différencié<sup>1</sup> sont susceptibles de réduire les nuisances de cette évolution, en permettant à un canton qui le désirerait de recouvrer une compétence fédérale pour son compte et de la gérer souverainement.

OLIVIER DELACRÉTAZ

<sup>1</sup> On trouvera toutes les explications sur le fédéralisme différencié à l'adresse internet suivante: <http://www.ligue-vaudoise.ch/themes/federalisme/index.php>

### Lavaux : heureuses mises au point

*La Nation* n'a pas cru devoir ni participer à la campagne relative à l'inscription du vignoble de Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO, ni pavoiser à son aboutissement. Et pour cause. Deux articles, écrits indépendamment l'un de l'autre, signés d'hommes qui ne sont pas exactement du même bord, ont jeté là-dessus une heureuse lumière et rendent hommage à ceux qui ont œuvré à la conservation du paysage de Lavaux, bien avant M. Franz Weber, sans parler des vigneron eux-mêmes qui l'ont façonné depuis des siècles.

Le premier est dû à M. Jean-François Cavin qui, dans le courrier des lecteurs du *Temps* du 10 juillet dernier, écrit notamment: «Des mesures drastiques de protection avaient été prises bien avant son intervention (de Weber donc) massive, selon le droit cantonal depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle au moins, et selon les plans communaux de

toutes les communes du cœur de Lavaux...»

Le second figure dans la rubrique *Réflexions de 24 heures* du 12 juillet et il est dû à la plume de M. Claude Wasserfallen, ancien chef de l'Office cantonal de l'urbanisme, sous la direction de M. Jean-Pierre Vouga, architecte cantonal. Il rappelle non seulement que la reconnaissance du paysage de Lavaux dans son ensemble a été étudiée pour la première fois de manière complète en 1968 dans une publication dudit office, mais qu'en 1972, fort du fameux arrêté fédéral urgent, le paysage de Lavaux fut placé sous interdiction de construire selon les plans de l'Office de l'urbanisme. Et c'est ici l'occasion pour M. Wasserfallen de rendre en particulier un hommage mérité à l'ancien syndic de Villette, M. Edmond Chollet, dont la tentative de placer Villette en zone viticole, assortie d'un plan de péréquation réelle intelligemment

conçu par feu l'avocat Jean-Michel Roulin, a malheureusement avorté à la suite du dépôt de l'initiative «Sauver Lavaux».

Mais nous ajouterons aux réflexions de M. Wasserfallen que peut-être à quelque chose malheur est bon. En effet, l'exécutif de la Fédération vaudoise des vigneron, saisie de cette affaire, a jugé bon d'aller voir sur place et de rencontrer le syndic de Villette. Sa hauteur de vue, son autorité naturelle et sa souriante conviction ont convaincu les membres du Bureau de la Fédération, et particulièrement son président d'alors, M. Robert Isoz, que son successeur était tout trouvé. Et c'est ainsi que M. Edmond Chollet a présidé aux destinées non seulement de la Fédération vaudoise, mais aussi de la Fédération romande des vigneron, avec l'efficacité, reconnue de tous, d'un véritable gouverneur.

D. L.

### L'humanité progresse

On va retirer sa munition au citoyen-soldat. Une liberté s'éteint, qui venait du fond des âges. Ensuite, on franchira le prochain pas. Après la munition, on enlèvera son arme au citoyen.

Mais alors, pendant qu'on y est... pourquoi pas le droit de vote?

Patience, mon bon monsieur, on y viendra, et même plus vite que vous ne croyez.

Mais... mais... comment pouvez-vous dire ça? C'est abominable, épouvantable! C'est inconcevable! Ça n'a pas de nom!

Si... c'est «l'Europe».

M.

## Karol Szymanowski (Tymoszwówka 1882 – † Lausanne 1937)

1937 fut une méchante année pour la musique qui vit, entre autres, la disparition de Ravel, Roussel, Pierné, Widor... et Szymanowski. Le septantième anniversaire de la mort de ce dernier nous concerne de près, puisque «le plus grand compositeur polonais après Chopin» s'est éteint le 29 mars 1937 dans une clinique lausannoise, vaincu par la tuberculose à l'âge de 55 ans.

Ainsi, avec Paderewski, deux figures importantes de la musique polonaise sont liées à notre pays, à vrai dire pas dans les mêmes proportions: tandis que l'illustre pianiste et diplomate a vécu quelque quarante ans à Morges, Szymanowski s'est éteint discrètement, *en passant* sur les rives du Léman. Venant de Grasse, il devait gagner après Pâques un sanatorium de Lugano, mais son état ne permit pas le transport. Cette mort à la dérobée a contribué à fixer pour la postérité l'image d'un aristocrate cosmopolite, esthète hédoniste aux goûts de luxe qui finit ruiné, représentant d'un monde intellectuel et social périmé. La guerre, l'installation du communisme dans son pays d'origine, mais surtout le mépris des avant-gardistes de naguère pour le caractère traditionaliste de son style, achevèrent de consolider la chape d'oubli qui recouvrit durablement sa mémoire, particulièrement de ce côté-ci du rideau de fer. Quant aux enregistrements, il y a encore trente ans, pour entendre, par exemple, son *Stabat Mater*, un des plus hauts chefs-d'œuvre de la musique religieuse du XX<sup>e</sup> siècle, il fallait recourir aux services d'amis polonais qui rapportaient de leurs visites familiales les précieuses galettes de vinyl Polskie Nagrania non distribuées chez nous.

Dans un ancien Larousse de la musique (1946), en face d'un Paderewski savamment échevelé, au regard conquérant, le portrait de l'auteur du *Chant de la Nuit* présente un homme distingué et timide, assurément pas quelqu'un bâti pour gérer

une carrière et capter les énergies à son avantage. Seule la légende du cliché donne du panache à ce gentilhomme introverti: Charles de Szymanowski (- Ces Français, tout de même! Karol est un prénom de fille; quant à w, ça fait trop allemand, sans doute...). Ce nom magnifique permet-il d'annexer celui qui le porte à la musique française, comme on peut le faire légitimement avec son compatriote Alexandre Tansman, qui vécut la seconde partie de sa vie à Paris? Les titres de certaines pièces (*Mythes, Métopes, Masques, la Fontaine d'Aréthuse*, etc.) pourraient le laisser entendre; ils sont surtout le reflet de ce que fut notre langue et qu'elle n'est plus aujourd'hui. Scriabine aussi donnait des titres français à ses œuvres. Mais baste, laissons là ce douloureux sujet.

Les dictionnaires français insistent volontiers sur l'influence de Debussy sur Szymanowski. Cette influence est bien réelle, mais elle s'est épanouie sur le terrain d'une formation musicale foncièrement germanique. Là est l'originalité de Szymanowski; là est le malaise de ses commentateurs chez qui l'adjectif le plus fréquent est «éclectique». Sous certaines plumes malveillantes, le terme a servi à discréditer une œuvre difficile à étiqueter. Mais foin des étiquettes: Szymanowski a développé une puissante personnalité artistique indépendante qui a joué, en Pologne, un rôle comparable à ceux de Bartók et Janáček dans leur pays. Cette année, sous l'égide d'une entreprenante fondation, Fundacja im. Karola Szymanowskiego, la Pologne commémore dignement le double anniversaire de la naissance (125 ans) et de la mort (70 ans) d'un compositeur qui a enfin retrouvé sa vraie stature, laquelle est universelle. Pendant toute l'année, l'intégralité de son œuvre est donnée dans divers lieux de Pologne, malheureusement pas chez nous.

Nous voyons de profondes affinités entre Szymanowski et les Vaudois:

comme nous, il est un homme *mitoyen*. Le Vaudois est un latin aux confins du monde germanique; un protestant encerclé de catholiques; un francophone maladroite, partagé entre plaine et montagne, entre Nord et Sud. Szymanowski était polonais, né dans une Ukraine dominée par les Russes. C'était un homme du Nord, attiré par l'Italie et l'Orient, un catholique romain au milieu d'orthodoxes, captivé par le paganisme et l'Islam; un Européen séduit par le monde arabe, mais aussi un homme amoureux de son terroir: ses dernières œuvres puisent souvent leur inspiration dans le chant des montagnards des hautes Tatras. Tout cela a façonné une personnalité complexe, pétrie de contradictions sublimées dans une musique d'un extrême raffinement, mais d'une expression très directe grâce à la force de ses lignes mélodiques.

Puisque nous sommes privés d'un festival Szymanowski, voyons ce qu'offrent les disquaires. Le meilleur portail d'accès pour les szymanowskistes débutants me semble être le *Premier concerto pour violon op 35*. Conçu en un seul tenant, ce concerto d'un lyrisme fou, est une sorte de poème nocturne pour violon et orchestre dont la solide structure est dissimulée par l'absence de divisions en mouvements, ce qui dégage une impression de liberté d'invention nonpareille. Le début est proprement ahurissant: vous êtes plongé dans une étrange volière digne du meilleur Messiaen, pleine de pépiements, de bruissements d'ailes et de feuilles, cadre magique dans lequel le violon déploie une mélodie rêveuse, presque extatique. Le style général du concerto de 1916 est marqué par l'impressionnisme français, mais soutenu par un orchestre à la puissance straussienne, employé toujours avec goût, parcimonie et sens de la couleur, qualités qui font souvent défaut à l'auteur du *Chevalier à la rose*. Malgré sa complexité harmonique, c'est une œuvre d'audition aisée:

on ne perd jamais pied grâce à la qualité de l'invention mélodique. Pour l'anecdote, signalons un passage en habanera qui est presque une citation textuelle (involontaire?) de la fameuse *Havanaise* de Saint-Saëns.

Le *Deuxième concerto op 61*, écrit en 1934 dans les montagnes à Zakopane, paraît formé dans le même moule: même durée et un seul mouvement. Il partage avec son aîné un lyrisme délirant. Le thème initial semble ne jamais devoir s'arrêter: d'abord, c'est un chant ininterrompu, comme suspendu au-dessus de l'orchestre. Ensuite, le violon se fait plus populaire et se mêle aux danses énergiques empruntées au folklore des Tatras. La valeur de ce concerto ne le cède en rien au premier.

Le dernier enregistrement paru de ces deux merveilles est non seulement très avantageux (moins de 15 francs), mais il prend place à la tête d'une discographie de niveau pourtant élevé. Il se distingue par une remarquable prise de son, élément non négligeable dans le cas de l'orchestration subtile de Szymanowski.

JEAN-BLAISE ROCHAT

**Référence:** Karol Szymanowski, *Concertos pour violon* N<sup>os</sup> 1 et 2, Ilya Kaler, violon, Orchestre philharmonique de Varsovie, dir. Antoni Wit, CD Naxos 8.557981, 2007.

Antoni Wit, une des meilleures baguettes actuelles, est encore trop méconnu chez nous. Heureusement, la saison 2007-2008 de l'Orchestre de la Suisse romande nous donnera l'occasion de faire connaissance dans le 2<sup>e</sup> concerto de Brahms, avec Nelson Freire au piano. Moments mémorables en perspective.

## Les Bouffons

Hubert Monteilhet est un auteur prolix, toujours plaisant à lire, ses romans historiques, gastronomiques ou policiers mêlant la solidité de la documentation à une éloquence jamais en panne d'inspiration.

*Les Bouffons, roman des temps révolutionnaires*<sup>1</sup>, raconte les aventures d'un jeune hobereau, Lazare de Kervignac, chassé de sa province natale après le massacre de sa famille et la destruction du château ancestral par une horde de sans-culottes. Sous une fausse identité, le héros se glisse dans Paris à l'apogée de la Terreur, s'introduit dans l'entourage de Saint-Just, devient directeur de théâtre et participe à une conspiration qui aboutira à la chute de Robespierre.

Monteilhet est évidemment très à l'aise dans un tel sujet qui lui permet de briller par son habileté à conduire, dans une intrigue solidement ficelée, des personnages fictifs et historiques bien croqués. On retrouvera avec moins de bonheur la propension de l'auteur à se délecter dans le sordide et les détails scabreux. Hélas, la période choisie ne s'y prête que trop. Mais quelle virtuosité à pasticher la grandiloquence grotesque de la prose et des vers révolutionnaires!

Peu de romanciers savent montrer avec autant de verve la bouffonnerie tragique que fut cette sinistre période où le peuple le plus policé du monde fut livré pendant quelques années à ses plus bas instincts. Si vous avez la moindre sympathie pour les «héros» de la première république, le roman joyeusement réactionnaire de Monteilhet saura vous en guérir.

J.-B. R.

## « Estive », un été sur l'Alpe avec Blaise Hofmann

En 2005, Blaise Hofmann passe l'été dans la vallée de l'Hongrin à paître un troupeau de moutons. De cette saison de solitude naît aujourd'hui *Estive*, un livre remarquable publié aux Editions Zoé. Autant le préciser d'emblée, on est loin de Mai 68 et Blaise Hofmann ne livre pas le récit d'un retour à la terre «baba». L'auteur est né à Morges il y a 29 ans et a achevé ses études de lettres à l'Université de Lausanne tout en exerçant tour à tour les métiers d'aide-infirmier, d'animateur, d'enseignant, de journaliste et de berger. En 2005, il publie un premier ouvrage *Billet aller simple* qui est distingué par la critique; une bourse d'écriture allouée par Pro Helvetia lui permet de rédiger *Estive* qu'il publie aujourd'hui.

Pas de mièvrerie dans le récit de ces quatre mois passés en compagnie de son troupeau. Au contraire, Blaise Hofmann, qui cite Ramuz, Jaccottet et Kundera, ne cache rien de la rudesse des conditions de vie du moutonnier, de ses rapports frustes avec les bêtes et les gens. Mais ce dépouillement, dans un décor grandiose dominé par les Tours d'Alpi, fait émerger des pensées et des émotions que la clameur de la plaine étouffe généralement. Tout le talent de Blaise Hofmann est d'avoir su les mettre en mots.

Comme le cheminement de son troupeau, le récit du jeune écrivain vaudois n'est pas linéaire. On découvre ses expériences sur l'alpage, ses difficultés

avec les bêtes malades, ses rares rencontres avec d'autres bergers ou quelques touristes, ses joies, ses colères et toujours la présence de ses chiens et de la fatigue écrasante. Au gré des pages, au fil des jours, les états d'âme du berger varient. La montagne lui paraît tantôt étrangère «*La montagne, c'est de la tectonique, rien de plus*», tantôt émouvante lorsque le brouillard se disperse et offre à la vue un spectacle suscitant «*... une joie immense, indescriptible, de l'ordre de la révélation*».

Ecrivain exilé en altitude, l'auteur développe une réflexion originale sur les mythes qui entourent la montagne. Ayant expérimenté la dureté de la vie à l'alpage, les privations, la solitude et le silence, il rejette définitivement le romantisme fictif associé au mythe alpin. Qu'il soit instrumentalisé par les nostalgiques, idéalisé par les écologistes ou exploité sans vergogne par les acteurs touristiques, il ne s'agit que d'un ensemble de projections mentales, un bricolage éphémère et imaginaire.

Néanmoins, Blaise Hofmann se laisse toucher – surprendre peut-être – par une réalité plus profonde, qui prend parfois la forme subtile d'un air de cor des Alpes dans la nuit. «*On écrit qu'au soir du 1<sup>er</sup> Août, le berger lisait, seul parmi les fleurs, la deuxième strophe de son hymne national. (...) Le cantique – une vieilleries du siècle passé rédigée par un prêtre uranais – trouble cet athée convaincu. L'emphase patrio-*

*tique, le pathos bigot, phalocrate et ringard l'émeuvent. Seul parmi les fleurs, il relit cette strophe qui a le goût de l'or. (...) Le prêtre uranais n'avait pas fabulé. Loin des vains bruits de la plaine, l'âme en paix est plus sereine*». Un lent travail en soi-même semble traverser l'écrivain. Arrivé au terme de sa saison, on sent combien l'expérience l'a enrichi.

Lorsque l'auteur doit se séparer de ses brebis, de ses chiens, des quelques figures qu'il a rencontrées durant ces mois d'été et de la montagne qui demeurera après son départ, il prend le temps d'un dernier moment dans sa cabane de berger, d'un ultime regard vers les sommets et conclut son récit par l'évocation du Psaume 121.

Blaise Hofmann fait preuve d'intelligence, d'esprit critique et a le sens de la formule; il use heureusement de l'un comme de l'autre. Il n'est certes pas un conservateur mais ses intuitions sont justes et il trouve les paroles adéquates pour le dire. «*Dans ma bouche, le mot tradition a mûri. Il traduit une autre réalité qu'en juin dernier. Il y a un sens après le non sens. Des raccourcis existent pour nous rapprocher des siècles derniers. (...) Les générations convergent, héritent l'une de l'autre, s'émeuvent. C'est cela la tradition*». On souhaite à Blaise Hofmann un long et fructueux chemin vers les cimes parfois arides de la littérature.

VINCENT HORT

<sup>1</sup> Le Livre de Poche N° 30651

## Remerciements à M. Jean-Philippe Chenaux

Nos lecteurs connaissent bien M. Jean-Philippe Chenaux, dont La Nation a publié plus d'un article, le dernier, tout récent, consacré au shootoir lausannois, au rejet duquel il a beaucoup contribué.

Après vingt ans de bons et loyaux services, il cesse aujourd'hui son travail au Centre patronal, pour lequel il créa et anima la série Etudes et Enquêtes. Ce sont pas moins de trente-sept volumes consacrés aussi bien à des questions très concrètes, comme la situation des gravières vaudoises (N° 2) ou les caisses de pension (N° 10), qu'à des questions de principes, comme l'impôt fédéral direct (N° 13), la drogue et l'Etat dealer (N° 21), le salaire au mé-

rite (N° 26) ou l'égalité salariale (N° 34), voire de doctrine fondamentale, comme la doctrine sociale de l'Eglise (N° 12), la subsidiarité (N°16) ou les relations entre la liberté économique et la responsabilité sociale (N°31). Il reprend aujourd'hui son activité de journaliste libre.

M. Chenaux est un des rares vrais journalistes d'investigations de ce pays. Intransigeant sur les détails, jamais satisfait des résultats de son travail, ne comptant pas ses heures, se déplaçant fort loin pour s'assurer de la véracité d'un seul petit fait, ne lâchant jamais son os, il a constitué des dossiers énormes et systématiques sur tous les sujets importants. Ce talent,

qui mêle le souci de précision de l'historien à la pugnacité de l'homme engagé, est trop rare chez nous. Nous espérons bien qu'il continuera à l'exploiter (et nous croyons savoir qu'il continuera!).

L'original de l'article ci-dessous a paru dans l'AGEFI du 16 mai dernier, dont nous remercions la rédaction qui nous a autorisé à le reproduire. Cet article s'inscrit dans la continuité directe de notre Cahier «Les conditions de la survie», qui démontrait la partialité et la légèreté des thèses essentielles du rapport Berger. Ce cahier connut un grand succès. M. Chenaux en fut le concepteur et le maître d'œuvre. Il en rédigea l'avant-propos, l'historique de

l'affaire (Chronique d'une guerre totale), la présentation du Rapport proprement dit (Rapport Bergier: des incohérences érigées en vérités officielles), la bibliographie, les notes sur les auteurs et l'index général<sup>1</sup>. Cet article est une mise à jour, effarante, que nous offrons à nos lecteurs.

LA RÉDACTION

<sup>1</sup> M. Chenaux joua également un rôle important dans la conception et la rédaction de notre Cahier N° 128 «Soldats dans le Bleu». Le CRV N° 138, «ONU? NON!» a publié sa contribution à notre séminaire de janvier 2002 sur (et contre) l'adhésion à l'ONU et intitulée «Un pouvoir politique, militaire, policier, judiciaire.».

## L'affaire des fonds en déshérence laisse un goût toujours plus amer

Souvenez-vous: c'était en 1995. Israël Singer, secrétaire général du Congrès juif mondial, accuse alors les banques suisses de détenir «des milliards de dollars» qui auraient appartenu à des victimes de l'Holocauste. Les prétentions du CJM s'élèvent rapidement à 3 milliards, on articulera même le chiffre de 7 milliards! Fin 1996, Jean-Pascal Delamuraz soulève une tempête de protestations en parlant de «chantage» et de «rançon». Il finit par exprimer des «regrets» dans une lettre dont le contenu a été négocié par Singer avec le consul général Défago. Cette campagne hystérique aboutit le 12 août 1998 à un accord extrajudiciaire global portant sur le versement de 1,25 milliard par UBS et Credit suisse. Singer salue cet accord comme un «acte de

soumission nationale» historique. Le premier ministre israélien le remercie en lui conférant la distinction «Conscience et courage». Lors d'une cérémonie commémorative de l'Holocauste, début 2005, à Berlin, Singer se distingue une nouvelle fois en qualifiant de «crime» la neutralité de la Suisse pendant la guerre. La Fédération suisse des communautés israélites condamne ses propos. Elle coince le personnage en découvrant qu'un compte d'UBS, à Genève, a permis des transactions opaques portant sur plusieurs millions de dollars.

Accusé de s'être «servi dans la caisse», Singer a été chassé de son poste en mars dernier. Cette triste histoire aurait pu trouver là son épilogue si le tribunal new-yorkais responsable de l'exécution de l'Accord global ne venait

de révéler un autre scandale: celui de l'énormité de la somme résiduelle disponible pour les détenteurs de comptes en déshérence en Suisse et des appétits qu'elle suscite. Malgré les onéreuses recherches du Comité Volcker, 360 millions de dollars seulement ont été répartis à ce jour sur les 800 qui étaient destinés à cette catégorie de victimes. Encore s'agit-il, comme l'a relevé l'ancien ambassadeur Languetin lors de la dernière assemblée du Groupe de travail «histoire vécue», de «montants artificiellement gonflés par le recours à des critères de sélection, d'évaluation et d'attribution foncièrement laxistes, qui finalement permettent de relativiser la valeur initiale globale des avoirs en déshérence figurant dans les bilans des banques suisses à la fin de la guerre».

Pour la gestion des versements différés, quelque 20 millions de francs sont gaspillés chaque année. Une trentaine de personnes perçoivent un salaire depuis neuf ans pour organiser cette étonnante répartition. Des avocats de victimes s'en mettent plein les poches: ainsi, Burt Neuborne a exigé des honoraires de 4,7 millions de dollars, facturant des heures à 890 dollars et portant en compte, parfois, plus de 24 heures par jour. Seule la NZZ (20.4.2007), parmi les quotidiens suisses, a fait état de ce scandale. C'est une contribution importante à cette réflexion sereine, «indispensable à l'objectivité historique et à l'honneur du pays», que Georges-André Chevallaz appelait de ses vœux.

JEAN-PHILIPPE CHENAUX

## Revue de presse

### Rien que de très normal

Le syndic Daniel Brélaz à Lausanne est l'objet depuis quelque temps de diverses critiques. Elles se sont largement exprimées dans un article de 24 heures du 12 juillet où M. Laurent Caspary écrit:

[...] Les ambitions du syndic de Lausanne sont jugées disproportionnées – n'a-t-il pas rêvé d'être le premier conseiller fédéral écologiste? L'homme est aussi critiqué pour son manque de dialogue. Pour sa propension à balayer d'une petite phrase assassine les critiques de ses adversaires, voire de tout contradictoire. Fût-il de son propre camp.

Daniel Brélaz agace. Il a réponse à tout. Tout le temps. Il est partout, dans toutes les rubriques de la presse. [...]

[...] C'est une fois assis dans le fauteuil de la Palud que le personnage a commencé sa mue. Syndic de Lausanne, Daniel Brélaz est devenu petit à petit incontournable. Omniprésent. [...]

M. Brélaz ne fait que se conformer à l'usage assez largement répandu dans le Canton qui veut que syndics (et parfois aussi municipaux) une fois élus se considèrent très vite comme de droit divin. Effet inattendu, mais très courant, de l'élection démocratique.

E. J.

### Opportunisme journalistique

En vue d'y installer son «shootoir» et un «bistrot social» municipaux, la ville de Lausanne a acheté, pour 8 millions de francs, un bâtiment à la rue César-Roux.

Le 10 juillet, au lendemain du résultat négatif de la votation populaire, sous la plume de son rédacteur en chef, 24 heures s'émeut du montant de cet achat par rapport à la qualité de l'immeuble:

La population est légitimement en droit de se demander si ses élus ne se

sont pas fait avoir en mettant la main, au prix d'une somme rondelette, sur un objet immobilier à l'état douteux.

Cette acquisition aurait pris tout son sens avec l'adjonction local pour toxicomanes et du bistrot social qui devait l'accompagner. Si leur refus ne supprime pas la pertinence de disposer d'une quarantaine de logements d'urgence, il jette une lumière singulière sur la précipitation apparente de la manœuvre...

Ainsi donc, pour M. Thierry Meyer, la valeur de cet immeuble dépendait de l'acceptation ou non d'un projet qui avait l'appui de 24 heures. Ce n'est pas sérieux.

Aux dires d'experts (24 heures du 17 juillet), le bâtiment vaut entre 5 et 6,8 millions de francs «au grand maximum» et nécessitera une «rénovation sans grand luxe qui reviendrait entre 3 et 4 millions».

Si le grand quotidien vaudois avait le droit de soutenir le texte soumis à référendum, il avait le devoir d'informer, avant la votation, la population d'un possible gaspillage des deniers publics qu'il ne pouvait ignorer.

Ph. R.

### Les socialistes embêtés

M<sup>me</sup> Monique Keller, correspondante de Zurich à 24 heures, dans un article du 4 juillet («La prison à moins de 15 ans? A Zurich, le PS relance le débat sur la violence des mineurs») nous communique cette information étonnante:

[...] Comment faire parler de soi à moins de quatre mois des élections? Il suffit de proposer un programme électoral plus royaliste que le roi. Allant sur le terrain de l'UDC, Chantal Galladé, une socialiste de 34 ans, propose la prison pour les délinquants de moins de 15 ans.

Outsider dans la course au Conseil des Etats face à des poids lourds comme la verte libérale Verena Diener ou le radical Felix Gutzwiller, la jeune candidate n'a en effet rien à perdre.

Avec son collègue Daniel Jositsch, député zurichois et candidat au National, elle a présenté hier un catalogue de mesures contre la violence des jeunes. Elle occupe ainsi le terrain dans un domaine où les socialistes s'étaient plutôt illustrés par leur retenue. [...]

Un truc pour récolter des électeurs en tentant de moissonner sur les terres de l'UDC? C'est ce qui semble à première vue, et ça n'a pas très bonne façon. Ou plutôt une proposition résultant d'une étude sérieuse inspirée par le criminologue Martin Killias, comme une enquête de L'Hebdo le donnerait à penser? Or, ça ne correspond guère à l'angélisme socialiste habituel en cette matière. De toute manière, c'est très embêtant.

E. J.

### Dindons de la farce

Dans L'Hebdo du 12 juillet («Les cantons romands cocus»), M<sup>me</sup> Chantal Tauxe n'y vas pas de main morte pour dénoncer le décompte final de la RTP (répartition des tâches entre Cantons et Confédération) qui va coûter cher aux cantons romands, tout particulièrement à Genève et Vaud:

[...] Car, entre le vote populaire de 2004 et le résultat final de 2007, le Parlement a sévi, détricotant sans trop d'égards les accords de principe passés entre le chef du Département fédéral des finances et les ministres cantonaux, agissant avec une incroyable désinvolture.

La péréquation devait être une opération financièrement blanche. En la

plébiscitant, les citoyens contribuables ont en fait signé des chèques en blanc. A l'origine, Kaspar Villiger souhaitait reporter 2 milliards de francs de charges sur les cantons. Le tollé fut tel que l'opération RPT fut reliftée en désenchevêtrément neutre des tâches, et soumise au souverain comme objet technique. Au terme de l'exercice, la Confédération sort gagnante. [...]

[...] La Confédération a admirablement manœuvré dans la durée pour piéger certains cantons, en ne présentant la note finale qu'une fois les dernières décisions prises par le Parlement. Un scandale incroyable, masqué par la complexité du dossier, dont personne ne semble avoir maîtrisé la vue d'ensemble! Vaud et Genève paieront donc pour le bonheur des autres. [...]

Cette perte financière correspond-elle à une restitution importante de compétences de la Confédération au Canton? C'est le principal problème politique à examiner. Il nous semble que jusqu'ici le Conseil d'Etat ne nous a guère éclairés sur ce point.

E. J.

## LA NATION

Rédacteur responsable:  
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:  
Place Grand-Saint-Jean 1  
Case postale 6724, 1002 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)  
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch  
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

## L'évangile selon saint Maillefer

Comme annoncé dans la dernière *Nation*, nous revenons sur les Actes du colloque consacré à Druey (BHV 130) et en particulier sur la contribution fort intéressante de M. Patrick de Leonardis: «Henry Druey et sa philosophie de l'histoire dans l'historiographie des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles».

L'auteur souligne le fait que Druey, rentré d'Allemagne tout pétri de la conviction de la supériorité de la culture germanique dans le développement de l'humanité, va élaborer une conception de l'histoire suisse qui entre dans le grand schéma hégélien du Progrès. A ses yeux, non seulement les Waldstätten, mais tous les cantons de l'ancienne Confédération au Moyen Âge incarnent l'esprit de liberté qui souffle sur toute l'Europe. La Suisse a une «mission qui lui est propre, c'est de tisser la trame fédérative des peuples, ce qu'elle a réalisé au Moyen Âge en frappant au cœur l'aristocratie féodale et en enseignant aux autres peuples le secret de sa ruine; c'est ce qu'elle accomplira dans le monde moderne en donnant l'exemple de la vraie démocratie[...]» (cit. p. 18).

Cette conception de la «nation» suisse, d'origine germanique (Druey ne s'intéresse nullement aux patries cantonales) va déterminer sa conception de l'histoire vaudoise. L'invasion bernoise de 1536: les Bernois libèrent les Vaudois de la tutelle de la Savoie, de l'évêque de Lausanne et les pourvoient de la vraie religion, le protestantisme, l'associant aux destinées de la «nation» suisse.

Druey n'était pas historien. Or, il y avait à son époque des historiens vaudois, mais Druey ne les aimait pas: Frédéric de Gingins-La-Sarra (un aristocrate), Juste Olivier (démissionné de force de l'Académie avec la plupart de ses collègues), Auguste Verdeil, sans compter les membres de la *Société d'histoire de la Suisse romande* (SHSR) récemment fondée: Monnard, La Harpe (le radical les avait en aversion) et d'autres qu'il jugeait appartenir à la clique «clérico-aristocratique-docrinaire» (cit. p. 185). Or, tous ces auteurs n'allaient certes pas dans le sens historique que le chef radical entendait donner à l'histoire vaudoise d'avant la conquête bernoise. Il le dit carrément dans une lettre: «Je comprends que dans la lutte à vie ou à mort contre la domination bernoise, quelques patriotes vaudois aient exalté le bonheur dont le Pays de Vaud jouissait, dit-on, avant la soi-disant conquête; mais

[...] on devra convenir que la réformation et l'incorporation du Pays de Vaud à la Suisse ont été un immense progrès, un premier affranchissement [...]» (cit. p. 184). On comprend que Druey n'ait guère eu d'affinités avec les hommes de 1798 et de 1803.

Patrick de Leonardis souligne ensuite le vide qui marque les sciences historiques à l'Académie dès 1845, conséquence des purges effectuées par le nouveau régime. Il faudra attendre près de cinquante ans pour que le parti au pouvoir puisse mettre en place l'historiographie que Druey souhaitait. L'auteur nous raconte comment les radicaux vaudois vont mettre la main sur le chantre des conceptions historiques du régime.

Au moment où l'Académie se transforme en Université (1890), un jeune historien s'apprête à soutenir une thèse de doctorat sur l'histoire de la Révolution vaudoise: Paul Maillefer (1862-1929). Le jeune homme se fait convoquer à Berne par Ruchonnet. Résultat de l'entretien: Maillefer entrera dans la *Loge Liberté*, il adhérera au parti radical où très vite il fera carrière dans les autorités lausannoises (syndic) puis au Conseil National jusqu'à sa sensationnelle non-élection au Conseil fédéral (1919).

Maillefer va devenir l'historien du régime. On instituera pour lui à l'Université une chaire extraordinaire d'histoire suisse. Pour faire pendant à la suspecte SHSR, créée on l'a vu par des non-radicaux, on va fonder la *Société vaudoise d'histoire et d'archéologie* (SVHA), dont les membres se recruteront dans le milieu radical et maçonnique. *La Revue historique vaudoise* créée en 1893 deviendra l'organe de la nouvelle organisation. Les commémorations de 1898 et de 1903 seront l'occasion pour Maillefer d'affirmer ses thèses pour un vaste public puisqu'il publie *L'Histoire du Canton de Vaud dès ses origines* (1903). Le Moyen Âge vaudois y est décrit comme une époque de violence et d'insécurité. La conquête bernoise se justifie par l'aspect «lamentable» du Pays de Vaud après les guerres de Bourgogne, ce pays «ruiné, dévasté, rançonné (par qui? réd.)[...] désuni, désorganisé, divisé» (cit. p. 190). Grâce à la Réforme, les Vaudois pourront s'intégrer aux destinées de la Suisse. Enfin, les révolutions de 1845 et 1848 ont permis au peuple vaudois de parvenir «peu à peu au maximum de libertés auxquelles un peuple puisse prétendre»

(cit. p.191). On est bien dans la ligne de l'histoire selon Druey.

Infatigable et intelligent dans le choix des moyens, le chantre de l'histoire radicale va porter l'effort sur les écoles. Les anniversaires mentionnés ci-dessus seront l'occasion de brochures distribuées à tous les élèves. Pour parachever son œuvre, il rédigera les manuels scolaires destinés à l'enseignement de l'histoire dans les Collèges et dont l'usage sera rendu obligatoire. On ne peut qu'admirer l'ampleur de l'activité de ce maître à penser.

Maillefer mourut en 1929. Nous avons vécu dans nos dernières classes au Collège classique de Lausanne (1934-37) l'émancipation des professeurs d'histoire: MM. Ansermoz, Campiche et Jacques Freymond faisaient eux-mêmes leur cours, le bouquin officiel avait passé aux oubliettes. Quant à Robert Moulin, au Gymnase, il citait souvent Maillefer, mais pour mieux le combattre: «Nous lisons dans l'évangile selon saint Maillefer, à la page x...». Suivait alors la réfutation des thèses officielles. C'est d'ailleurs le souvenir de ces fréquentes réfutations qui nous a inspiré le titre de cet article. L'énergie mise à la combattre n'était-elle pas le signe de l'influence considérable du chantre de l'histoire radicale?

La suite de l'article de M. Leonardis nous concerne directement puisqu'il traite du retournement qui va s'opérer grâce à Marcel Regamey et Richard Paquier. Renouant avec les historiens vaudois du XIX<sup>e</sup> siècle que Druey n'aimait pas, les fondateurs de notre mouvement nous ont appris à apprécier la période d'avant 1536. C'est au moment des fêtes du 4<sup>e</sup> centenaire de la Réformation, alors que la théorie officielle voulait que l'histoire de notre Canton n'ait commencé qu'en 1536, que Paquier écrivait le Cahier de la Renaissance vaudoise N°17 *Le Pays de Vaud était-il une patrie avant 1536?*. 1938: Réédition du *Canton de Vaud* de Juste Olivier avec préface de Ramuz par la Société de Zofingue (dont plusieurs membres nous étaient proches). 1942: parution du livre de R. Paquier *Le Pays de Vaud des origines à la conquête bernoise*, préfacé lui aussi par Ramuz. Ce ne sont que les premiers jalons d'une production historique qui n'a pas cessé et qui s'est réalisée en particulier, comme l'auteur le mentionne, dans les nombreuses pu-

blications réalisées ou inspirées par le professeur d'histoire du droit Jean-François Poudret. Une mention spéciale est accordée à la remarquable thèse de doctorat du professeur Denis Tappy sur *Les Etats de Vaud* (BHV 91, 1988).

MM. Regamey, Paquier et d'autres auraient-ils remplacé «l'évangile selon saint Maillefer» par un autre évangile nationaliste vaudois, comme M. de Leonardis le laisse entendre en écho aux critiques formulées par M. Bernard Andenmatten en 2005?

Que Richard Paquier à la suite des chroniqueurs médiévaux («le petit Charlemagne») ait attribué à Pierre II de Savoie certaines réalisations que les historiens actuels accordent plutôt au comte Philippe, que l'expression «Pierre de Savoie, créateur de la Patrie de Vaud» ait quelque relent romantique, nous le concédons volontiers. Il n'en demeure pas moins que ce grand politique a réussi à se créer dans le morcellement féodal du XIII<sup>e</sup> siècle un Etat groupé autour de sa personne, puis associé aux destinées des Etats appartenant à la Maison de Savoie. Cette oeuvre politique sera continuée par ses successeurs. Les Etats de Vaud, comme l'a magistralement exposé la thèse de Denis Tappy, constituent dès le XIV<sup>e</sup> siècle une représentation du peuple face au Prince. Représentation de type médiéval, certes, avec les trois «états»: clergé, noblesse, villes; représentation différente, mais probablement moins artificielle que nos modernes élections partisans. Un gouvernement personnel, des «libertés et franchises» et une représentation nationale pour les faire respecter par le Prince, le sentiment d'appartenir à une même communauté politique, n'est-ce pas suffisant pour parler de la «Patrie de Vaud»?

MM. Regamey et Paquier auraient été les premiers à reconnaître que sur certains points particuliers leurs affirmations historiques pourraient être rectifiées. Si l'histoire ne se résume pas à des études de détail bourrées de notes et d'une lecture difficile pour les profanes, si l'on a besoin aussi de synthèses accessibles à un plus large public, nous ne craignons pas d'affirmer que leur vision historique du Moyen Âge vaudois était juste. Qui voudrait qu'on revienne à l'évangile selon saint Maillefer?

ERNEST JOMINI

## Le Coin du Ronchon

### Les piranhas sont des mauviettes

«Les piranhas sont des mauviettes!» Précisons d'emblée que cette affirmation à l'emporte-pièce ne constitue pas le dernier épisode d'un sordide règlement de compte entre quelques vieux requins de la politique lausannoise, mais résulte bel et bien des découvertes les plus récentes d'une équipe de chercheurs écossais.

Des chercheurs révisionnistes, en quelque sorte, puisqu'ils remettent en question une vérité historique que nous croyions pourtant définitivement établie. Ainsi donc, les piranhas ne seraient pas les poissons féroces et redoutables que l'on imaginait, mais des pleutres obligés de se regrouper en banc pour se protéger de leurs prédateurs. «Loin du chasseur agressif et carnivore, le piranha est un charognard omnivore qui vit principalement de poissons, de

plantes et d'insectes (...). Dans la chaîne alimentaire, les piranhas sont en fait constamment sous la menace de leurs prédateurs, dont les dauphins de rivières, les caïmans et des poissons plus gros qu'eux.»

Voilà une nouvelle surprenante qui ne manquera pas de mettre dans l'embarras les responsables de notre armée. La Suisse possède en effet plusieurs centaines de chars de grenadiers dont on réalise désormais qu'ils portent un nom de mauviette.

Mais cette découverte aura au moins le mérite de nous rappeler que nos certitudes sont fragiles et que le monde animal recèle encore d'innombrables mystères. Qui sait: peut-être qu'un jour, une équipe de moutons découvrira que l'ours est un animal dangereux.

LE RONCHON

### Népotisme

La désignation du nouveau directeur financier du CHUV suscite, d'un lecteur par ailleurs ancien député libéral, la réaction qui suit (24 heures du 12 juillet):

[...] Le parachutage du collaborateur politique du chef de Département à la direction des finances se comprendrait s'il ressortait de son curriculum vitae une bonne connaissance des enjeux financiers et organisationnels d'une institution qui pèse plus d'un milliard de francs dans le budget de l'Etat. Or, rien de tel dans les communications officielles.

Que l'on pistonne les copains à la tête du Service cantonal des sports, passe encore! (pourquoi?, réd.) Mais que l'on désigne l'un des proches du vice-président du Parti socialiste

suisse, en poste au DSAS depuis à peine plus de deux ans, pour piloter les finances du CHUV relève d'un procédé d'un autre temps. Signalons au passage que la personnalité choisie était membre de la commission chargée de son propre recrutement [...]

L'accusation de ce lecteur n'a, à notre connaissance au jour où nous écrivons, pas donné lieu à une quelconque réaction de M. Maillard, pourtant si prompt à s'indigner en d'autres circonstances. Au surplus, aucun parti ne semble n'avoir jugé bon de s'exprimer à ce sujet.

On est donc fondé à penser – mais qui en doutait vraiment? – que cette pratique détestable est généralisée.

Ph. R.